

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2019

Rapporteur :
**Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019 (accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition route de Bénodet auprès de la société BLM entreprise Finistère -
Complément - Cession de parcelles situées zone d'activité de Keradennec - Complément**

Il convient de compléter les délibérations n°25 du 7 février 2019 et n°22 du 28 juin 2018.

Par délibération n° 25 du 7 février 2019, le conseil municipal approuvait l'acquisition par la ville de deux emprises sises route de Bénodet, auprès de la société BLM Entreprise, dans le cadre d'un projet d'élargissement du chemin de Kernoter. Il convient de préciser que les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la Ville.

Par délibération n° 22 du 28 juin 2018, le conseil municipal a approuvé la cession par la Ville à Quimper Bretagne Occidentale d'un ensemble de parcelles situées dans la zone d'activité de Keradennec – Kervilier.

Il convient de céder une parcelle complémentaire, cadastrée section DI n° 465 d'une surface de 46 m², déjà intégrée dans le prix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le maire à régler tous les frais afférents au transfert de propriété entre la ville et la société BLM Entreprise ;

2 - d'approuver la cession par la ville à Quimper Bretagne Occidentale de la parcelle cadastrée section DI n° 465, déjà intégrée dans le prix de vente ;

3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.